



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université de Nantes

Demande n° S3LP120002365

Dénomination nationale : Bâtiment et construction

Spécialité : Expert en diagnostics techniques de l'immobilier et pathologies du bâtiment

## Présentation de la spécialité

Cette licence forme des professionnels du diagnostic immobilier et de l'expertise du bâtiment dans le cadre du contrôle ou de l'aide à la maîtrise d'ouvrage. La formation apporte des capacités en matière de diagnostics techniques immobiliers (législation, procédures de diagnostic, rapports d'expertise), une connaissance des responsabilités et des risques encourus dans l'exercice de la profession, des compétences sur les pathologies du bâtiment dans l'expertise judiciaire ou d'assurance. Le métier visé est celui d'expert en diagnostics techniques de l'immobilier qui s'exerce dans les cabinets d'expertise, les bureaux de contrôle, les cabinets d'assurance. La formation est portée par l'Institut universitaire de technologie de Saint-Nazaire.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	12
Taux de réussite	90 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	2 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	70 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	62 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 3 enquêtes à 9 mois de l'établissement	100 % 100 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation est unique en France et a fort bien anticipé les mutations réglementaires et les besoins de compétences nouvelles qui en résultent en matière de diagnostic et d'expertise immobilières. Bien ancrée dans son domaine, elle répond à une réelle demande du monde professionnel. La licence s'adapte aux évolutions du métier pour répondre aux besoins du secteur. L'insertion professionnelle est remarquable puisque tous les diplômés ont un emploi dans les métiers visés. Elle bénéficie d'une reconnaissance privilégiée en matière de certification des compétences par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et a obtenu le soutien de la confédération française du diagnostic immobilier (CFDI) et de la fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier (FIDI), sans toutefois que soit établi avec elles de convention de partenariat.



Les intervenants professionnels sont variés et de qualité. Les intervenants universitaires occupent cependant une faible place dans la formation et le porteur n'apparaît pas parmi les enseignants ; ce qui n'est pas sans interpeller sur le pilotage. Cette formation est exclusivement ouverte en alternance et compte un public en contrat de professionnalisation, en formation continue ou ayant bénéficié d'une validation d'acquis professionnels. Elle n'en rencontre pas moins de réels problèmes pour trouver son public, par manque de candidats trouvant un financement. Dès lors, les effectifs sont faibles et plafonnent sur les deux dernières années aux alentours de la dizaine d'étudiants. Par ailleurs, la formation n'intègre quasiment pas d'étudiants issus de licence générale.

- Points forts :
  - Une formation unique avec la reconnaissance ministérielle dans le champ de la certification.
  - Une excellente insertion professionnelle.
  - Une adéquation avec les besoins professionnels.
  - Une bonne capacité d'adaptation.
  
- Points faibles :
  - Le faible nombre d'inscrits.
  - Une trop faible présence des enseignants universitaires.
  - L'absence de convention de partenariat avec les fédérations professionnelles.
  - La quasi-absence d'étudiants issus de licence générale.

## Notation )

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement )

Il conviendrait, conformément aux recommandations émises lors du dernier renouvellement et qui n'ont pas été suivies d'effets, de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement. C'est le moyen d'ouvrir la formation à d'autres représentants que ceux des formateurs et d'y intégrer des représentants du public ou d'anciens publics. Le conseil de perfectionnement devrait prioritairement examiner les moyens d'accroître les effectifs de la licence. L'élargissement du public serait à étudier dans une double perspective de recrutement d'étudiants issus de licences générales et de formation initiale.

Concernant les étudiants issus de licences générales, il conviendrait certainement de leur assurer une plus large publicité à la formation, et d'examiner dans le cadre de la politique d'établissement comment mettre en place des dispositifs d'incitation à l'orientation vers une licence professionnelle (par exemple sous la forme de projets personnels et professionnels). Concernant l'ouverture du recrutement à des étudiants de formation initiale, le conseil de perfectionnement devait se saisir de la question et effectuer une analyse en termes de coût et d'opportunité d'un tel dispositif, en conservant à l'esprit l'utilité sociale de développer les compétences en ce domaine.

Par ailleurs, le volume horaire du projet tuteuré devrait être donné en temps de travail par étudiant et non en heures d'enseignements, en conformité à la réglementation qui stipule que celui-ci représente au moins un quart du volume de la formation (hors stage). Il conviendrait enfin d'augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, en faisant appel à de nouvelles compétences, notamment hors IUT.